

Echange scolaire individuel en 2024-2025 : dossier à fournir et mode d'emploi. (Mise à jour du 20.06.24)

Vous avez effectué pour votre enfant une demande d'inscription à un échange scolaire individuel pour l'année scolaire 2024-2025.

Vous trouverez les documents nécessaires à la constitution de son dossier d'échange individuel sur le site du LFA, à la rubrique Documents administratifs.

Voici les étapes à suivre : 1. Renvoyer la fiche d'inscription à un échange individuel au plus vite et en tout cas avant le 14 septembre 2024 aux deux adresses mails suivantes : lfa-buc@ac-versailles.fr et anne.brockmeier@ac-versailles.fr

2. Se mettre en contact avec le partenaire allemand. (Déjà connu ou obtenu par l'intermédiaire de Mme Brockmeier) pour fixer des dates d'accueil selon les prescriptions de dates du LFA.

3. Contacter Mme Floucaud au secrétariat des élèves pour vous assurer que la classe de votre enfant peut accueillir un partenaire durant la période souhaitée. (au 01 39 07 14 23, ou par mail lfa-buc@ac-versailles.fr). **Attention, nous ne pouvons accueillir que 2 correspondants par semaine et par classe. Les correspondants déjà connus doivent venir au LFA du 02/09/24 au 21/12/24**

4. Après accord sur les dates et la classe d'accueil, constituer le dossier comprenant les documents suivants, disponibles sur notre site internet à la rubrique documents administratifs • la demande d'autorisation d'absence et d'engagement, à adresser à Madame la Proviseure. • la fiche de renseignement de l'élève allemand partenaire, en 2 exemplaires, à faire signer par les parents du partenaire. • la convention de mobilité • la charte de participation à un échange individuel.

Renvoyer ce dossier complet au secrétariat des élèves, au moins 4 semaines avant l'accueil du partenaire en France.

5. Avant le départ de votre enfant en Allemagne, vous annulerez ses repas à la cantine et penserez à télécharger le livret d'observation des cours en Allemagne et à le lui confier. Ce document d'évaluation de sa participation et de son comportement durant son séjour sera rempli par les professeurs en Allemagne et rendu au professeur d'allemand de votre enfant à son retour au LFA.

6. Le jour de l'arrivée du partenaire au LFA, votre enfant passera avec lui à la vie scolaire, afin d'y aller chercher le livret d'observation des cours en France, (Les professeurs français le rempliront pour son correspondant qui le rapportera à son professeur de français en Allemagne), son emploi du temps, ainsi que les règles de vie à suivre au LFA.

7. Quant au règlement des repas que prendra le partenaire allemand pendant son séjour, ils seront facturés sur votre facture C'Midy.

Contact : Mme Teresa Embarcadico Ferreira Teresa.EmbarcadicoFerreira@cmidy.fr.

Bien cordialement.

Anne Brockmeier